

MAIRIE
Du
VERNET



ARRETE
PORTANT REGLEMENTATION PROVISoire DE LA CIRCULATION

« Rue du Petit Parc »
N° 31 / 2025

LE MAIRE,

- VU la demande en date du 03 juillet 2025 par laquelle la société GUINTOLI, sis au 11 rue André Marie Ampère – 31830 PLAISANCE DU TOUCH, sollicite une autorisation de travaux pour : CREATION D'UN DOS D'ANE, en agglomération, COMMUNE du VERNET.
- VU le code de la voirie routière,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU Le règlement général de voirie du 8/04/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation sur la rue du Petit Parc, la rue de la Pierresse et la rue du Hameau de la Pierresse, sera alternée par panneaux B15C18, durant la période des travaux.

ARTICLE 2

Durée des travaux : 05 jours à compter du 28/07/2025

ARTICLE 3

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4

Toutes infractions aux instructions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Auterive et tous les agents des services de police sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Au VERNET, le 15 juillet 2025.



Le Maire suppléant, **Bernard TISSEIRE**